

# PA8.1

NEGOCIM  
PERROS-GUIREC  
Chemin de Kergadic

Dossier : 211332Q

Dressé le : 12/09/2022

- Modifié le

PROGRAMME DES TRAVAUX



AGENCE DE SAINT-BRIEUC  
9, Rue de Rabelais  
22000 SAINT BRIEUC  
Tel : 02 96.33.49.52  
Site internet : [www.quarta.fr](http://www.quarta.fr)

Le présent programme des travaux a pour objet de décrire les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour assurer la viabilité du projet.

Les équipements décrits dans le présent programme seront étudiés dans le détail avec tous les services concessionnaires des réseaux notamment la ville de Perros-Guirec / Lannion-Trégor Communauté / Électricité Réseau Distribution France/ Syndicat Départementale d'Energie 22 et Orange.

## CHAPITRE I

### SITUATION / TOPOGRAPHIE DU TERRAIN

#### **ARTICLE 1 - SITUATION**

Le site de projet s'implante dans un tissu urbain moyennement dense.

Le projet sera desservi par le Nord sur le chemin de Kergadic.

#### **ARTICLE 2 - TOPOGRAPHIE**

Le terrain concerné s'établit depuis la cote 79.20 au Nord/Ouest pour finir à la cote 71.09m au Sud/Ouets, soit une pente moyenne de 17.04.%.

## CHAPITRE II

### - TERRASSEMENTS -

#### **ARTICLE 3 - TERRASSEMENTS**

Le niveau fini de la voirie se situera sensiblement au niveau du terrain naturel.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie et évacuée ou stockée sur l'emprise de l'opération. Puis il sera procédé aux travaux de déblais qui seront évacués hors du site.

Le site sera nettoyé préalablement au début des travaux.

## CHAPITRE III

### - VOIRIES -

#### **ARTICLE 4 - PROFILS EN TRAVERS -**

##### **Voie principale :**

- Voie à double sens d'une largeur de 5,00m, y compris voie piétonne, recouverte d'enrobé, une entrée/sortie créée.

#### **ARTICLE 5 - STRUCTURES DES CHAUSSÉES & DES ENCLAVES PRIVATIVES**

La structure de chaussée et des enclaves privées sera constituée de :

- Une couche de géotextile
- Une couche de forme en 0/150 d'une épaisseur minimum de 40cm.
- Une couche de base en 0/31.5 secondaire d'une épaisseur minimum de 20cm.

Le bande de roulement sur voirie (hors enclave privée) sera constituée de :

- Une couche d'enrobé 0/10 à 120 kg/m<sup>2</sup> d'une épaisseur minimum de 6cm.

Les bordures seront en P3 avec 0 de vue bordant la voirie séparant les espaces verts, les noues, les places de parking et les chemins piétons.

#### **ARTICLE 6 – TRAVAUX**

##### **VOIRIE DÉFINITIVE**

- Nettoyage du terrain, avec évacuation des produits.
- Décapage de la terre végétale sous l'emprise de la voirie, avec stockage ou nivellement sur place, suivant indications.
- Terrassements généraux de la voirie, avec purge (20cm) ou couche de forme et drainage si besoin est, avec évacuation des produits.
- Pose des **réseaux** EU, EP et réseaux souples
- Réglage définitif du **fond de forme**, avec compactage :
  1. à +/- 66cm du niveau fini pour l'ensemble de la voirie (chaussées, parkings et trottoirs)
- **Empierrement** de l'ensemble de la voirie en matériaux 0/150 secondaires sur une épaisseur de 40cm compacté sous enrobé
- **Réglage définitif** de l'empierrement de la chaussée, par 20cm de matériaux 0/31.5 secondaires, après cylindrage
- Nettoyage de l'ensemble de la voirie.
- Fourniture et mise en place d'une **couche de roulement** :
- Voies : Enrobés denses à chaud 0/10, noirs, de 6cm d'épaisseur minimale, après cylindrage.
- Fourniture et pose de l'**éclairage** public.
- Pose de la **signalétique**

### **Aire de retournement**

- Nettoyage du terrain, avec évacuation des produits.
- Décapage de la terre végétale sous l'emprise des aires de retournement, avec stockage ou nivellement sur place, suivant indications.
- Terrassements généraux des aires, avec purge (20cm) ou couche de forme et drainage si besoin est, avec évacuation des produits.
- Pose des **réseaux** EU, EP et réseaux souples
- Réglage définitif du **fond de forme**, avec compactage :  
à +/- 80cm du niveau fini pour l'ensemble des aires
- **Empierrement** de l'ensemble des aires en matériaux 0/150 secondaires sur une épaisseur de 40cm compacté
- **Réglage définitif** de l'empierrement des aires, par 20cm de matériaux 0/31.5 secondaires, après cylindrage
- Nettoyage de l'ensemble des aires.
- Fourniture, mise en place et compactage d'une **couche de terre/pierre de 20cm**

### **Chemin piéton stabilisé**

- Nettoyage du terrain, avec évacuation des produits.
- Décapage de la terre végétale sous l'emprise des cheminement piéton, avec stockage ou nivellement sur place, suivant indications.
- Terrassements généraux des chemins, avec purge (20cm) ou couche de forme et drainage si besoin est, avec évacuation des produits.
- Pose des **réseaux** EU, EP et réseaux souples
- Réglage définitif du **fond de forme**, avec compactage :  
à +/- 40cm du niveau fini pour l'ensemble des aires
- **Réglage définitif** de l'empierrement des aires, par 20cm de matériaux 0/31.5 secondaires, après cylindrage
- Nettoyage de l'ensemble des aires.
- Fourniture, mise en place et compactage d'une couche de 20cm **de sable de Scignac renforcé à la chaud**

## CHAPITRE IV

### - RESEAUX DIVERS -

#### **ARTICLE 7 - ASSAINISSEMENT**

Les réseaux intérieurs de l'emprise projet seront de type séparatif :

#### **2. Eaux usées :**

Le réseau « Eaux usées » de la zone sera réalisé en accord avec Lannion-Trégor Communauté.

Les canalisations seront en polypropylène de Ø200 pour le réseau principal, avec regard de visite de Ø1000, et de Ø125 pour les branchements, avec 2ml en sortie de boîte avec bouchon. Ces canalisations seront enrobées de gravillons ou de béton maigre sous chaussée, où la charge est inférieure à 1m, s'il y en a.

Le réseau principal aura une pente minimale de 1% et les branchements auront une pente minimale de 3% environ.

Une boîte de branchement à passage direct, de Ø200, avec cheminée PVC CR8 terminée par un tampon de regard C250 de type SOVAL ou similaire, de forme ronde, y compris marquage EU à la peinture blanche indélébile à l'intérieur et bouchon, à poser sur le domaine public.

Les regards de visite seront en Fondatel Via PLUS ou PAM Pamrex. Les cadres et tampons, pleins articulés, seront en fonte ductile, classe D400. Les regards comprendront des échelons et seront parfaitement étanches. Le tampon sera gravé « **eaux usées** ».

Les tranchées devront être parfaitement compactées par couches de **20cm** et des essais au pénétromètre seront réalisés, en cas de besoin ou de doute.

Le raccordement aux habitations se fera sous le contrôle du Concessionnaire, afin d'éviter toute erreur.

Le réseau sera soumis à des essais d'étanchéité à l'air ou à l'eau, et sera inspecté par caméra vidéo, avant réception et remise d'ouvrage.

#### **2. Eaux Pluviales :**

Le système de collecte des « Eaux pluviales » du lotissement sera réalisé en accord avec Lannion-Trégor Communauté.

Le système de collecte des "Eaux Pluviales" permettra de recueillir les eaux de ruissellement superficielles des chaussées via des noues drainantes et celles des trop pleins des puits d'infiltration à la parcelle (puits à la charge du lotisseur) et raccordé à un bassin d'infiltration sans rejet de 223m<sup>3</sup>.

Les canalisations seront en béton allant du Ø200 au Ø600 pour le réseau principal collectant le trop plein des noues, en Ø200 pour le branchement des grilles de ruissellement et en Ø160 pour le branchement des trop pleins des parcelles vers les noues. Ces canalisations seront enrobées de gravillons ou de béton maigre sous chaussée, où la charge est inférieure à 1m, s'il y en a.

Les regards de visite seront en Fondatel Via PLUS ou PAM Pamrex de Ø1000 avec cunette préfabriquée. Les cadres et tampons, pleins articulés, seront en fonte ductile, classe D400. Les regards comprendront des échelons et seront parfaitement étanches. Le tampon sera gravé « **eaux pluviales** ».

Le système de collecte des "Eaux Pluviales" de l'espace commun sera mis en place au frais du lotisseur.

Les tranchées devront être parfaitement compactées par couches de **20cm** et des essais au pénétromètre seront réalisés, en cas de besoin ou de doute.

Le réseau sera soumis à des essais d'étanchéité à l'air ou à l'eau, et sera inspecté par caméra vidéo, avant réception et remise d'ouvrage.

L'aménageur prendra à sa charge la pose et le raccordement de l'infiltration à la parcelle sous chacune des enclaves privatives de lot.

Le réseau de trop plein aura une pente minimale de 1%.

L'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera réalisé conformément aux prescriptions du Dossier d'incidence Loi sur l'Eau.

*La Commune, le Lotisseur et le Géomètre Expert, dégagent toute responsabilité au cas où les divers réseaux se mettraient en charge, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'inondation de certaines propriétés (notamment dans le cas de construction de sous-sols semi-enterrés ou enterrés). Les acquéreurs de lots devront prendre toutes leurs dispositions (pose de clapets anti-retour, etc....) afin d'éviter toute nuisance.*

## **ARTICLE 8 - ALIMENTATION EAU POTABLE/PROTECTION INCENDIE**

### **a) Alimentation en Eau Potable**

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant chemin de Kergadic.

Des robinets vannes seront posés en nombre suffisant afin de ne priver d'eau qu'un nombre restreint d'abonnés en cas de fuite ou d'intervention sur le réseau. Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés au point bas pour la vidange et au point haut pour la purge.

### **b) Défense incendie**

La défense incendie sera assurée à partir d'un poteau incendie créé, situé à l'intérieur du lotissement, avec une distance maximum de 200 mètres de la maison la plus éloignée.

## **ARTICLE 9 - ELECTRICITE BASSE TENSION/ECLAIRAGE PUBLIC**

### **a) Réseau électrique basse tension :**

Le branchement électricité basse tension souterrain sera réalisé par Enedis.

Le lot sera muni d'un coffret de raccordement situé à l'emplacement indiqué sur le plan Réseaux souples. Le coffret de comptage individuel Enedis sera situé en limite du domaine public.

### **b) Eclairage du lotissement :**

Le réseau d'éclairage sera réalisé par le lotisseur et validé par le SDE22.

L'éclairage public du lotissement sera assuré par des foyers lumineux qui seront disposés comme indiqué sur le plan de composition. Le modèle préconisé est du type « Comatelec OYO LEDS » », d'une hauteur de 4 mètres en acier galvanisé thermolaqué (RAL à définir). Les lampes d'éclairage seront à led.

## **ARTICLE 10 - RESEAU TELEPHONIQUE / FIBRE**

Le branchement téléphonique / Fibre sera réalisé et raccordé au réseau existant, en concertation avec Orange.

## CHAPITRE V

### - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

#### **ARTICLE 11 - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Les acquéreurs devront déposer leurs déchets dans des conteneurs enterrés de tri-sélectif prévue à cet effet, au centre du lotissement.

## CHAPITRE VI

### - SIGNALISATIONS VERTICALES ET HORIZONTALES -

#### **ARTICLE 12 - SIGNALISATIONS VERTICALES ET HORIZONTALES**

Les signalisations verticales et horizontales seront au frais du lotisseur. Ils comprendront, panneau de signalisation et un panneau de rue.

Préconisations pour les panneaux ainsi que les supports :

##### **Panneaux de rue (x1) :**

De dimensions de 450 x 250 mm - lettrage blanc – logo de la ville

##### **Panneaux de police :**

Gamme Petite - dos ouvert

Panneau Aire de rencontre 20km/h B52

Panneau fin de zone de rencontre B53

##### **Support mât :**

Annelé Ø 76 - posé dans fourreau fonte

RAL au choix de la commune

## CHAPITRE VII

### AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

#### **ARTICLE 13- ESPACES VERTS / PLANTATIONS**

L'ensemble des espaces verts situés à l'intérieur du périmètre du lotissement seront plantés de couvre-sols ou enherbés.

Des arbres à conserver seront plantés (PA4 implantation à titre indicatif) par l'aménageur sur les fonds de lot de 4, 5, 6, 20 & en bordure nord du 22 ainsi que sur le pourtour du Bassin Est et dans les espaces verts du bassin centrale et du cheminement piéton allant vers le Sud.

Les espaces verts et stationnement en bordure de voie devront être délimités par une bordure P3 avec joints béton.

Les noues drainantes seront engazonnées.

##### **Parking :**

Les stationnements visiteurs et provisoires seront en pavés engazonnés.

##### **Passerelle bassin Est :**

La passerelle en bois sera d'une longueur minimum de 8.00m sur une largeur de 3.00 sans garde-corps qui surplombera le bassin Est dont la profondeur sera inférieure à 50cm.



Exemple de passerelle

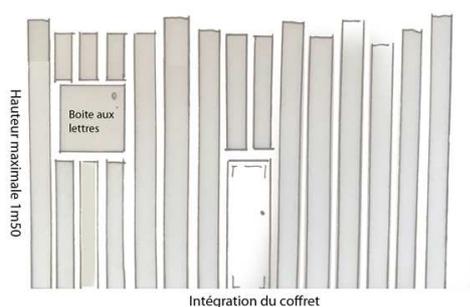
## CHAPITRE VIII

### CLOTURES

#### **ARTICLE 14- CLOTURES**

Sont à la charge du lotisseur les clôtures périphériques aux lots bordant les espaces verts, la voirie, les chemins piétonniers ainsi que les noues, comme indiqué dans le PA8.5 ainsi que la fourniture et la pose des boîtes aux lettres.

Les clôtures bois d'un mètre cinquante seront principalement installées aux abords des lots bordant des noues ainsi que les chemins piétons



Les murets de pierre, ou parement de pierre, de 50cm de hauteur, surplombé d'un mètre de lattes en bois, seront positionnés entre la voirie ou les places de parking et les lots.



Des murets de 50cm de hauteur seront implantés au pourtour des place de parking limitrophe aux noues et aux espaces verts ainsi qu'à la limite Ouest du projet.

## CHAPITRE IX EXECUTION DES TRAVAUX

### **ARTICLE 15- EXECUTION DES TRAVAUX**

Les travaux seront réalisés de la façon suivante :

- Terrassements généraux.
- Réseaux eaux pluviales, noues et réservoir enterré.
- Réseaux/branchements AEP, télécom, éclairage public et ENEDIS
- Bordure P3.
- Voirie.
- Clôtures
- Cheminement piéton
- Stationnement visiteur et provisoires.
- Candélabre
- Plantations
- Signalisation